

## COMMUNIQUE

### RETRAIT D'AGREMENT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES POUR LE COMPTE DE TIERS

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 Aout 2015, de retirer l'agrément de la société de gestion de portefeuille de valeurs mobilières pour le compte de tiers : « **JASMIN CAPITAL PARTNERS** » et ce à la demande de la société de gestion.